

DEC181004DR17

Décision portant nomination de Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe

La Directrice,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nomination de Mme Sylvie OLLITRAULT aux fonctions de Directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR6051 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6051 en date du 17 octobre 2017;

Considérant que Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée du 24 au 26 juin et du 16 au 18 septembre 2008 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI, Ingénieure d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR6051 intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe à compter du 1^{er} janvier 2017.

Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marylène BERCEGEAY-NISSABOURI est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le

La Directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Sylvie OLLITRAULT

Gabrielle INGUSCIO

Visa du président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

